



Montréal, le 15 mars 2018

PAR COURRIEL

Monsieur Philippe Couillard
Premier Ministre du Québec

Monsieur Sébastien Proulx
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Monsieur Luc Fortin
Ministre de la Famille

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice

Madame Lucie Charlebois
Ministre déléguée à la Réadaptation, à la
Protection de la jeunesse, à la Santé
publique et aux Saines habitudes de vie

Madame Francine Charbonneau
Ministre responsable des aînés et de la lutte
contre l'intimidation

Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames les Ministres,
Messieurs les Ministres,

La présente est en appui au Manifeste des enfants et des jeunes contre l'intimidation et la violence dans le milieu scolaire au Québec. Une copie est annexée pour votre attention.

Ce manifeste provient d'un groupe d'enfants et de jeunes, âgés de 9 à 19 ans, ayant subi de l'intimidation, des menaces et de la violence par leurs pairs dans le milieu scolaire, tant public que privé. Ils ont vu leurs droits bafoués, dont leur droit à l'éducation, à la santé, à la protection, à la non-discrimination, à l'égalité devant la loi et au respect de nos libertés et droits civils. Ils demandent que les choses changent. Ils nous disent qu'ils veulent s'exprimer, être écoutés sérieusement, proposer des solutions aux situations qu'ils vivent, et même participer à la modification de la *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*.

Comme adultes, nous devons tous accompagner nos enfants et nos jeunes pour qu'ils puissent s'épanouir en tant que citoyens à part entière, mais plusieurs enfants et jeunes n'y parviennent pas, faute de soutien et de moyens. L'intimidation et la violence que certains subissent dans le milieu scolaire est inacceptable. Il s'agit d'un grand facteur de risque pour l'estime de soi et la santé mentale.

Le cri du cœur de ces enfants et de ces jeunes nous touche énormément. Ce manifeste, à lui seul, démontre l'urgence d'agir. À défaut de quoi, cela compromettra le développement des enfants et des jeunes.

À l'heure actuelle, 20 % des jeunes au secondaire disent ne pas connaître un adulte de confiance. Nous devons donc donner plus d'importance à la parole de nos enfants et de nos jeunes.

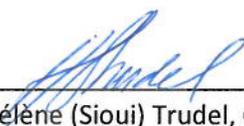
Comme adultes, nous avons la responsabilité de protéger les enfants et d'assurer leur sécurité. La *Loi sur l'instruction publique* et la *Loi sur l'enseignement privé* imposent aux milieux éducatifs d'assurer des milieux sains et sécuritaires pour que les enfants puissent se sentir en sécurité, socialement, émotionnellement et physiquement.

Il est maintenant temps d'écouter les enfants et de leur laisser la chance de participer aux solutions. Place aux enfants et aux jeunes.

Sincèrement,



D^r Gilles Julien, C.M., O.Q.
Pédiatre social et directeur
clinique
Fondation du Dr Julien



M^{re} Hélène (Sioui) Trudel, C.Q.
Médiatrice pour le respect des
droits de l'enfant
Directrice générale
Fondation du Dr Julien



M. Jasmin Roy
Président et fondateur
Fondation Jasmin Roy